

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 5 (1886)
Heft: 7

Artikel: Héraldique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'une montre AB et l'autre la signature de la monnaie de Strasbourg BB (enlacés).

Plusieurs idées s'étaient fait jour au sujet de cette signature AB ; quelques-uns prétendaient que c'étaient les initiales du graveur *Antoine Bovy*.

Désireux de pouvoir répondre à cette question d'une manière certaine, je me suis adressé à M. Ed. Plattel, directeur de la Monnaie fédérale, à Berne, qui a bien voulu me donner les explications suivantes.

Il existe deux variétés de pièces suisses de 5 centimes de 1850.

Celles portant les initiales AB ont été, comme celles portant BB, frappées à la monnaie de Strasbourg.

AB signifie *A. de Bussierre*, alors directeur de la Monnaie de Strasbourg. Les coins originaux avaient été gravés par *Voigt* à *Munich* et non pas par *Antoine Bovy*.

La seconde variété porte comme signature le *double B* (monnaie de Strasbourg) qu'il ne faut pas confondre avec le *simple B* (monnaie de Berne). H.

Héraldique.

Nos lecteurs auront vu maintefois l'écusson de Glaris et beaucoup ne se seront pas rendu compte de l'origine de la pièce principale qui le décore.

Pour mon compte, et malgré mon ignorance, je n'avais pas entièrement tort, je n'y voyais qu'un patron du canton, comme St-Ours pour Soleure, St-Nicolas pour Fribourg, etc.

Cependant, je tins à éclaircir tout ce qui concernait les écussons des divers cantons et je crois que mon étude sur celui de Glaris ne sera pas mal placée dans notre *Bulletin*.

L'écusson de Glaris.

Le langage héraldique, scrupuleusement appliqué, prête souvent à la plaisanterie et cependant, pour être *correct*, il faut s'en servir dans ses définitions.

L'écusson de Glaris, en particulier, ainsi énoncé offre le langage le plus curieux. Lisons plutôt : Glaris porte : *de gueules à*

un St-Fridolin de carnation, nimbé d'or, vêtu d'une longue robe de sable, tenant dans la main dextre un bourdon d'or, dans la main sénestre un livre fermé de gueules ferré d'or et portant une bourse de pèlerin de sinople, suspendue à l'épaule dextre.

Cette définition que je trouve dans l'Essai sur la Numismatique suisse de notre savant collègue M. E. Lehr, pourrait, quoique très exacte, être complétée encore par les mots suivants :..... *Fridolin passant à droite. La tête est coiffée d'un bonnet de sable.* Le lecteur avouera qu'en étant exact on devient comique et, pour moi, je préfère en pareil cas une rédaction plus simple, mais qui permette au plus ignorant en héraldique de se faire une idée d'une armoirie par la seule définition de celle-ci.

Admettant donc le St-Fridolin pour pièce honorable, voici en quelques mots son origine, en tenant compte de toutes les légendes et fables rapportées à ce sujet.

Les colons primitifs du canton de Glaris portaient comme ceux de Schwitz et d'Unterwalden l'écusson uni et *de gueules*. C'était, on le sait, la couleur de la bannière.

Le saint Fridolin ne fit son apparition sur l'écusson de Glaris qu'en 1512, de par l'autorisation du pape Jules II, par effusion de reconnaissance envers les Suisses.

Cette date et ce nom de Jules II se retrouvent pour presque tous les anciens cantons, soit au sujet des écussons, soit pour les droits de monnayage.

St-Fridolin, dit la légende, était un missionnaire du christianisme, qui vint d'Irlande au VI^e siècle. Il prêcha l'Évangile en beaucoup de localités voyageant continuellement et fondant des églises et des monastères. Ses fréquents voyages le firent surnommer *le pèlerin*. Lorsqu'il vint à Glaris pour la première fois, les frères Urso et Landolphe, seigneurs du pays, après l'avoir maltraité et chassé, se repentirent et lui léguèrent leurs droits souverains, qu'il transmit lui-même à l'abbaye de Säkingen une de ses fondations.

Ce passage, que j'emprunte à M. Adolphe Gautier, est complété par la note suivante :

« Quelquefois, sur l'écusson de Glaris, Fridolin est représenté

accompagné d'un squelette. Cette adjonction n'a jamais été officielle ; elle caractérise pourtant très bien le saint et vient de la fable suivante : Urso repentant mourut le premier, léguant ses droits à Fridolin ; mais ce legs fut contesté par Landolphe, et pour faire reconnaître la légitimité de ses prétentions, Fridolin invoqua le témoignage du défunt, lequel sortit de son tombeau pour confirmer son legs ! Landolphe, frappé de ce miracle, restitua la part de son frère et y ajouta la sienne. Le squelette placé à côté de Fridolin est donc celui d'Urso. C'est aussi à cette légende que se rapporte le fait que quelquefois Fridolin est représenté tenant un parchemin plié auquel est appendu un sceau. Ce parchemin est le testament d'Urso. L'usage plus évangélique de mettre la Bible dans la main du Saint a prévalu exclusivement, quelquefois on y a ajouté un rosaire. »

Nous trouvons dans le même auteur qu'en 1512 Jules II avait même autorisé les Glaronnais à porter leur saint *vêtu d'or* et le drapeau qu'il leur donna était ainsi. La tête du saint y était en outre découverte, rasée et il avait une crosse en main ; mais ces amplifications aux armes, quoique répétées sur d'autres drapeaux, n'ont pas été officiellement adoptées.

L'écusson est rarement accompagné de supports. Cependant, on le voit quelquefois tenu par des lions ou par des anges. Les bannières anciennes étaient, en général, semblables à l'écusson. Le drap rouge de la bannière était surmonté d'un chef blanc qui ne se prolongeait pas en flamme, mais il n'a jamais figuré sur l'écusson. Peut-être ce prolongement a-t-il disparu lors du complet affranchissement du pays.

Le drapeau cantonal glaronnais est rouge, traversé par une écharpe noire et blanche : le manteau de l'huissier est également rouge avec la raie noire et blanche en pal au côté gauche. La cocarde est rouge avec deux cercles noir et blanc.

Les sceaux, à en juger par les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft* de Zurich, sont tous à l'image de St-Fridolin, mais dans des costumes variés et des positions différentes. En général sur les sceaux le saint marche à gauche et non à droite. Sur un seul nous le voyons à genoux et tourné à droite.

Quant aux monnaies, on sait que Glaris est le canton de la Suisse qui a usé le moins de ses droits de frappe.

L'écusson que nous y voyons, est conforme à la description donnée en commençant ce travail, avec la différence toutefois que, contrairement à la planche jointe par M. Adolphe Gautier, le saint marche vers *la gauche*. La planche II du volume 9 des *Mittheilungen* cité ci-haut le montre également marchant vers la gauche et cet ouvrage est d'une telle autorité, que je crois à une erreur dans celui de M. Adolphe Gautier, qui cependant est très fort estimé. H.

Chronique.

Encore Sempach. — Lors de la réunion des sauveteurs le 8 août dernier à Yverdon, il se vendait aux abords de la cantine une médaille commémorative du jubilé de Sempach dont voici la description, afin de compléter les renseignements fournis dans notre fascicule N° 6.

Droit. Winkelried embrassant les lances, derrière lui un jeune Suisse frappant à coups de massue, sous lui un guerrier terrassé. En un mot, reproduction assez nette du sujet du droit de l'écu de tir de 1861.

A l'exergue, en trois lignes : SORGET FÜR MEIN WEIB
U. KINDER || ICH WILL EUCH EINE GASSE || * MACHEN *

Revers. En demi-cercle : ERINNERUNG, puis en six lignes horizontales : AN DIE || FÜNFHUNDERTJÄHRIGE || JUBILÄUMS-FEIER || DER || SEMPACHER || SCHLACHT || puis, en demi-cercle : VOM 9. JULI 1386.

Sans signature.

Module, 32 millim. ; à bélière, métal blanc.

Nachtrag. — Was nun die Ehre der Theilnahme an den Anfertigung der Sempacher-Jubiläums-Medaille betrifft, muss ich eine solche des entschiedensten Ablehnen. Freilich wurde ich vom Centralcomite der Sempacherfeier nebst den Herrn Meyer Amrhin und K. Bossard als Mitglied der Commission für die Sempachermedaille erwählt und nahm als solcher an mehreren bezüglichen